

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DEPRUNELLI DI FIUMORBU
SEANCE DU 20 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze le vingt février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON De BUOCHBERG.

DATE DE LA CONVOCAATION
13/02/2015

Etaient présents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre ; ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; MONDOLONI Ange Marie ; DOMINICI René ; RIBES RUSAFI Régine ; CHIODI Sandrine ; ROCCHI Maguy ; GUIDICELLI Sébastien ; RUGGERI Aline ; IACOMETTI née ROSSINI Stéphanie ; ESPI-VENTURINI Mélanie ; MARTINETTI Jean-Philippe ; GRIMALDI Michel ; OTTOMANI Jean-François ; OTTOMANI Sébastien ; PAOLI Christian ; ROCCHI André ;

Etaient absents : SANTONI François ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; SANTONI Marie-Josée ; PERALDI Natacha ; VILLARD-ANGELI Dominique.

Etaient représentés : SANTONI Marie Josée a donné pouvoir à ESPI VENTURINI Mélanie ; SANTONI François a donné pouvoir à SIMEON DE BUOCHBERG Pierre ; PERALDI Natacha a donné pouvoir à RUGGERI Aline ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette a donné pouvoir à MONDOLONI Ange-Marie ; VILLARD ANGELI Dominique a donné pouvoir à OTTOMANI Jean-François

Secrétaire de séance : GRIMALDI Michel.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION SUITE AUX INTEMPERIES.

Le Préfet de la Haute-Corse a sollicité auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, la mise en œuvre d'une procédure d'indemnisation, pour la remise en état des équipements non assurables des collectivités ayant subi des dommages, lors des intempéries des 28 et 29 novembre 2014.

Après avoir transmis à Monsieur le Préfet, le recensement des dégâts occasionnés aux biens non assurables de la commune de Prunelli-di-Fium'Orbu, une estimation financière des travaux de remise en état a été effectuée et chiffrée à 84 838,40 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

-De faire procéder aux travaux de remise en état des équipements non assurables de la commune ayant subi des dommages, lors des intempéries des 28 et 29 novembre 2014, pour un montant de 84 838,40 € HT

-De solliciter les services de l'Etat afin d'obtenir des financements pour ces travaux ;

-D'approuver le plan de financement de cette opération comme suit :

Etat	60 % soit 50 903,04 € HT
Commune	40 % soit 33 935,36 € HT

-D'autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que ci-dessus.



Le Maire,

Nombre de
conseillers

En exercice : 23

Présents : 18
Votants : 23
Absents : 05
dont Représentés : 05